Les Empoisonneuses en Assises

LE VERDICT

Paris, 31 octobre. — Les débats de l'affaire Girard, ont continué aujourd'hui. L'avocat général Sevestre termine son réquisitoire, commencé samedi après-midi.

Il demande aux jurés de se montrer particulièrement sévères en ce qui concerne les femmes Girard, née Drouhin et Dousteau, mais il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

La parole est ensuite donnée à la défense. A six heures, les débats sont clos.

Quatorze questions sont posées aux jurés qui se retirent aussitôt dans leur salle de délibérations.

A 7 heures, les jurés rentrent dans la salle d'audience, rapportant un verdict affirmatif sur les 14 questions, avec circonstances atténuantes.

L'avocat général sur la question de la peine ne s'oppose pas à la loi de sursis en faveur de Rieu et Braguier. En ce qui concerne les femmes Doueteau et Girard, née Drouhin, l'avocat général demande l'application de la loi.

La Cour se retire pour délibérer et rapporte les condamnations suivantes :

1. La femme GIRARD, née Jeanne Drouhin, 43 ans, est condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à 1.000 fr. d'amende.

2. La femme Eléonore DOUETEAU, est condamnée à 20 ans de travaux forcés et à mille francs d'amende.

3. Augustin RIEU, 48 ans, est condamné à 2 ans de prison avec sursis et 200 fr. d'amende.

4. Camille BRAGUIER, 32 ans, né à Chatellerault, est condamné à 2 ans de prison avec sursis et 200 fr. d'amende.

En outre, la Cour condamne les quatre accusés solidairement aux dépens.

Mme Monin, la mère d'une des victimes, qui s'était portée partie civile, obtient 30.000 fr. de dommages-intérêts.

Au moment où lecture fut donnée du jugement, les femmes Girard et Doueteau qui écoutaient debout, s'effondrèrent brusquement sur leurs bancs, en pleurant. Quelques rumeurs se firent entendre dans la salle.

La viande baisse

Châlons-sur-Saône, 31 octobre. — Une baisse importante s'est produite aujourd'hui au champ de foire sur les gros bœufs de boucherie qui se sont enlevés au prix de un franc à un franc 20 la livre ; les vaches laitières à un franc, prix assez élevé, mais la baisse a atteint les vaches grasses de boucherie et les porcelets d'élevage. Ces derniers se payaient de 50 à 120 francs la pièce.

A la Fédération du Bâtiment

UN PLAN DE RECONSTRUCTION DES REGIONS DEVASTEES

Paris, 31 octobre. — Le Comité National de la Fédération du Bâtiment s'est réuni hier et aujourd'hui. Il a reçu une délégation allemande et les adhérents de l'U.S.T.I.C.A. Un accord s'est fait entre tous les délégués au sujet d'un plan de reconstruction des régions dévastées.

Le rapport moral de la Fédération a été adopté par 19 voix contre une.

Le Comité a demandé la réunion d'un Congrès régional pour le Nord, puis a voté un ordre du jour en faveur de l'Unité syndicale contre toute exclusion et se solidarisant avec tous les syndicats exclus. Cet ordre du jour a été adopté par 19 voix contre 7.

Elections aux Conseils généraux

ALLIER

Dimanche, a eu lieu un scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Gannat.

Delaurat, receveur municipal à Gannat, socialiste unifié, a été élu par 1.490 voix.

Il s'agissait de remplacer Delaurat lui-même, qui est fonctionnaire et dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat.

JURA

Dans le canton d'Arinthod, a eu lieu l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Thevenet, décédé.

M. Simon, républicain libéral, a été élu par 759 voix, contre M. Debois, radical, qui en a eu 635.

Voyage tragique

Tours, 31 octobre. — Mme Herault, institutrice à Saint-Patrice, qui était venue passer son dimanche chez sa mère, à Saint-Mars, devait reprendre le train, ce matin, à cette gare, lorsqu'elle fut tamponnée par une machine en manœuvre, et tuée sur le coup.

Son enfant, qui l'accompagnait, a été sauvé grâce au sang-froid d'un voyageur.

Un fou dans le village

Mâcon, 31 octobre. — A Sainte-Cécile, le cultivateur Antoine Gallaud pris soudain de folie, parcouru les rues du village, brisant tout sur son passage. Un forgeron, craignant pour sa vie, a fait feu sur le fou qui est grièvement blessé.

Arrestation de l'assassin de M. Dato

Madrid, 31 octobre. — La police espagnole ayant signalé à la police de Berlin la présence dans cette ville, du nommé Luis Nicolau, dit Léopoldo Noble, assassin de M. Dato, ancien président du conseil, la police berlinoise a procédé à son arrestation. Il sera transféré à Madrid, ainsi que sa femme, dès que l'extradition, qui a été demandée, aura été accordée.

Dans l'Enregistrement

NOMINATIONS

M. Martin, conservateur à Hazebrouck, est nommé à Senlis. M. Noviant, receveur à Bourbourg, est nommé à Brest. M. Bonnefous, receveur de 2e classe à Rozoy-sur-Serve (Aisne), est nommé receveur de 1re classe à Bourbourg. M. Milon, receveur de 1re classe à Roubaix, est nommé à Nice. M. Tournier-Lasserve, receveur de 2e classe à Bavay (Nord), est nommé receveur de 1re classe à Roubaix.

Le vent a fait tuer un garde-barrière

Privat, 31 octobre. — A Rochemaure, le mistral a abattu, sur la voie ferrée, la cabine du garde-barrière au moment du passage d'un train.

Le train a tamponné la cabine du garde, et le garde qui se trouvait dedans, a été tué.

Le crime monstrueux d'un légionnaire

Montpellier, 31 octobre. — Le Conseil de guerre a condamné à 10 ans de réclusion et 15 ans d'interdiction de séjour, ainsi qu'à la dégradation militaire, le nommé Commocras, engagé à la légion étrangère, pour attentat aux mœurs sur un enfant.

Le cinquantenaire du Syndicat des brasseurs du Nord

L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Syndicat des Brasseurs de la région a fêté dimanche à Lille, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

A 10 heures, une assemblée générale réunissait tous les membres dans la grande salle de la Société Industrielle.

Sur l'estrade avaient pris place :

MM. A. Clerquin, président du Syndicat ; Delmer, président d'honneur ; Boulanger, sous-directeur de l'Institut Pasteur ; Fernbach, de l'Institut Pasteur de Paris ; Courtin, président du Comité des Brasseurs sinistrés ; Vandame et Crespel, députés ; Motte et Leude, vice-présidents du Syndicat des Brasseurs du Nord ; Le Bos Despinoy, président du Syndicat des Brasseurs de l'Ouest ; Labattu, président du Syndicat des Brasseurs du Centre et du Sud-Ouest ; Duverger, de Cambrai ; Butruille, trésorier du Syndicat ; Petit, de Solesmes ; Jehan Charlie, secrétaire général de l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie française, etc.

Ce fut M. Clerquin qui ouvrit la séance. Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, il donna lecture du rapport moral, dans lequel il expose les questions de la licence, des loyers, des droits de régie et de douane, des dommages de guerre, de la fabrication régulière de la bière et de la répression des fraudes.

On procéda ensuite à la réélection des membres du conseil d'administration sortants.

Puis, M. Boulanger, sous-directeur de l'Institut Pasteur, fit une conférence scientifique sur la fermentation de la bière et du vin.

Après la lecture du rapport financier par M. Butruille, trésorier, la séance fut levée.

LA RECEPTION DU REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

A 11 heures et demie, avait lieu dans la même salle, la réception de M. Bruneau, attaché au Ministère de l'Agriculture et représentant M. Lefebvre du Prey, ministre.

M. Clerquin, président, lui souhaita la bienvenue et lui présenta les revendications du Syndicat des Brasseurs.

M. Bruneau remercia. Il excusa M. le Ministre de l'Agriculture et démontra l'attention particulière que celui-ci portait sur l'industrie brassicole.

On donna ensuite lecture du palmarès de tous les vieux ouvriers de brasserie, proposés pour la médaille du travail.

LE BANQUET

Un banquet réunissait à 13 heures 30, les membres et les invités du Syndicat dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. Clerquin, président, ayant à ses côtés MM. Bruneau, représentant M. le Ministre de l'Agriculture et Cameau, secrétaire général de la Reconstitution, représentant M. le Préfet du Nord.

Au champagne, M. Clerquin, porta un toast en l'honneur de M. Millerand, président de la République, de M. Briand, président du conseil et du représentant des ministres.

Des discours furent ensuite prononcés par MM. Paul Delemer, fondateur du Syndicat ; Kreiss, président de l'Union Générale de la Brasserie française ; des Rotours, député du Nord ; Leduc, vice-président du Syndicat du Nord ; Bruneau, représentant du ministre ; Gulibert, président de la Chambre syndicale de la Malterie française ; Courtin, président du Comité des Brasseurs sinistrés ; Langlais, directeur du journal « La Dépêche », au nom de la Presse lilloise ; Fernbeck, de l'Institut Pasteur de Paris ; Cameau, qui excusa M. le Préfet du Nord ; Lefebvre-Lionne, président du Syndicat des Brasseries ardennaises ; Charlie, secrétaire général de l'Union Générale de la Brasserie française et M. Landouzy.

Cette fête cinquantenaire se termina par un vivat flamand chanté en l'honneur des membres fondateurs du Groupement.

LE CONFLIT DU TEXTILE

A Tourcoing

La reprise du travail est décidée

Dimanche matin, le Comité local de grève de Tourcoing décidait subitement de provoquer une réunion du Comité central de grève. Cette réunion fut fixée pour 3 h. à la Maison du Peuple. Quelques membres seulement de Roubaix et des localités voisines de Roubaix y assistaient.

La discussion s'engagea sur l'opportunité de la reprise du travail. Les délégués de Roubaix estimèrent qu'une décision aussi grave applicable à toute la région, ne pouvait être prise sans consultation préalable des commissions syndicales.

Les délégués tourquennois en jugèrent autrement et, hier matin, après avoir décommandé la démonstration à laquelle étaient conviés tous les grévistes des différentes localités, ils résolurent de démontrer à leurs adhérents, la nécessité de rentrer à l'usine en masse, dès mercredi matin.

Les ouvriers ratifient la décision

Hier matin, les ouvriers en grève, assemblés à la Maison du Peuple, sont sortis en cortège.

Place des Phalempins a eu lieu un meeting où Depoorter, Pierpont et Lauridan ont pris la parole.

Depoorter a déclaré que le Comité de grève, réuni d'urgence dimanche, a décidé qu'il y avait lieu de mettre fin à l'état de grève et de reprendre le travail en bloc par une rentrée générale dans toutes les usines, sans exception, mercredi matin.

Après une allocution de Pierpont, insistant sur la même idée principale, Lauridan déclara qu'il fallait prouver au patronat que les ouvriers obéissent toujours à leurs dirigeants.

Il ajouta que dans le cas où l'entrée de l'usine serait refusée à un ouvrier, ses camarades de la même maison devraient immédiatement se solidariser avec lui et se remettre en grève.

Lauridan annonça enfin que, l'après-midi même, le Comité local de grève se rendrait à la Mairie pour déposer entre les mains du Maire, un cahier de revendications.

La reprise du travail, soumise au vote à mains levées, a été adoptée à l'unanimité.

Les Transports continuent la grève

Les ouvriers du Transport de Tourcoing, réunis hier à leur siège habituel, place des Halles, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers des Transports de Tourcoing, réunis le 31 octobre, après avoir entendu les camarades Mahieu et François Louis :

Décident, à l'unanimité, la continuation de la lutte jusqu'à complète satisfaction : Maintien du salaire antérieur à la grève, journée de huit heures et heures supplémentaires payées intégralement.

Déclarent également qu'aucun ouvrier des maisons de transbordeurs ou de dédouanement, ne rentrera au travail avec une diminution de 0,10 de l'heure mais avec toutes les garanties du maintien des salaires de juillet dernier.

Se séparent aux cris de Vive le Syndicat des Transports ! Vive la Fédération des Ports et Docks et la C. G. T. ! »

A Roubaix

Les grévistes se prononcerent ce matin

Le Comité central de grève s'est réuni hier après-midi, à Roubaix, dans son local habituel.

Ayant été mis au courant de la décision prise le matin à Tourcoing, il a décidé de laisser le soin aux commissions syndicales de Roubaix et environs, de prendre une décision à ce sujet.

A cet effet, la Commission et le Comité local de grève, se réuniront ce matin, à 9 heures, à La Paix.

Les grévistes du Textile de Roubaix et environs sont convoqués pour 11 heures, à la salle des fêtes de la rue de l'Hospice. C'est là que sera décidée la continuation de la grève ou la reprise du travail.

Communiqué du Comité Central de grève

Le Comité central de grève, réuni lundi 31 octobre, devant la décision irrévocable de reprise de travail pour mercredi 2 novembre, prise par les grévistes de Tourcoing, dans leur meeting, lundi matin, laisse le soin aux Commissions syndicales de Roubaix, Lannoy et environs de se réunir pour décider de la résolution à prendre.

Mais il considère formellement que la réunion générale de tous les trieurs, trieuses et tolquelleurs, doit avoir lieu mercredi matin, à 9 heures, salle de l'Alcazar, rue de Tourcoing, à Roubaix, pour décider de leur sort.

Le Comité central laisse à la corporation des Transports de Tourcoing son entière autonomie, en raison de l'ordre du jour voté dans son assemblée de lundi, décidant de la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction. — LE COMITE CENTRAL DE GREVE.

Aux syndiqués du Textile de Roubaix et environs

Ce matin, mardi 1er novembre, à neuf heures, à « La Paix », réunion de la Commission du Syndicat et du Comité local de grève de Roubaix.

Assemblée générale

Ce matin, mardi 1er novembre, à onze heures, salle des Fêtes de la rue de l'Hospice, assemblée générale du Syndicat.

Tous les syndiqués du Textile encore en grève sont invités à y assister.

Ordre du jour : Examen de la situation. Décision à prendre.

Syndicat des Métaux de Roubaix et environs

Ce matin, mardi, réunion de la Commission du Syndicat, à la Bourse du Travail

A la Préfecture

M. H. Hennion, fils de feu M. Hennion, ancien Préfet de Police, vient d'être appelé à la Préfecture du Nord, pour y remplir les fonctions d'attaché de cabinet.

Dernière Heure

Congrès Socialiste

La politique intérieure

Déclarations de Paul Faure Léon Blum et Compère-Morel

Paris, 31 octobre. — La cinquième séance du Congrès du Parti socialiste (S.F.I.O.) s'est ouverte cet après-midi à 15 heures. L'assemblée aborde la question importante de la politique nationale. Paul FAURE, secrétaire général du Parti, est chargé du rapport.

Il se déclare heureux de voir que tous les militants semblent aller vers une politique des mains tendues et de réconciliation.

« Le Parti continue, dit-il. Nous avons nos tactiques nettement définies, notre politique traditionnelle de tout ce qui a été le socialisme passé. Nous devons nous y conformer. »

L'orateur ne veut pas d'une alliance avec les partis bourgeois, ni d'une alliance avec l'extrême gauche. Pour lui, le Parti doit rester ce qu'il est, ce qu'il n'a cessé d'être depuis la scission de Tours. Quoique Paul Faure se défende de faire de la polémique, il attaque avec véhémence les communistes qui, dit-il, nous ont volé nos troupes et combattent avec nos propres armes, en faisant valoir nos idées et nos doctrines.

Le secrétaire général n'envisage pas sans inquiétude une bataille électorale qui pourrait faire perdre au Parti une partie des élus qui sont sa force, mais il préfère de nombreux militants à de nombreux élus.

« Ayons la ferté de nous-mêmes, s'écrie-t-il, aux applaudissements d'une nombreuse partie de l'assistance, et il repousse toute idée d'une alliance avec le Parti radical qui, selon lui, a fait faillite. »

Avec vigueur, il s'élève contre toute alliance avec les communistes, dont l'état-major couvre d'injures le Parti unifié. Néanmoins, l'orateur réserve au Parti le droit de choisir une coalition lorsque les élections seront proches.

Léon BLUM, député de la Seine, met en garde le Congrès contre une décision prématurée, intempestive et dangereuse. Il le conjure de ne voter aucune résolution sur la politique intérieure. L'orateur définit le bloc des gauches. « Ce fut, dit-il, une sorte de pacte conclu d'une façon durable entre plusieurs partis ayant à soutenir un ministère qui, sans une majorité basée sur tous ces partis, ne saurait se maintenir ». L'orateur ne peut dire tout de suite qu'il ne sera jamais partisan du bloc des gauches, seulement il estime cette politique difficile, tant à cause de l'antiparlementarisme latent du pays, qu'à cause de l'inconsistance des autres partis. Dans la Chambre actuelle, l'orateur ne voit pas les éléments nécessaires à la constitution d'un bloc des gauches, il rejette la formule du Parti radical « ni réaction ni révolution », et ne veut se lier dès maintenant à aucun parti.

COMPERE-MOREL, député du Gard, fait la critique des moyens de propagande employés par certains militants et qui ont abouti à donner un nombre si infime d'adhérents. « On fait peur aux paysans par des paroles trop violentes. Dans un pays comme la France, si vous n'avez pas le monde rural, c'est la faillite de tout mouvement révolutionnaire ».

Au milieu de l'énervement du Congrès, fatigué d'une trop longue séance, divers orateurs viennent exprimer des opinions semblables à celles qui ont été déjà exprimées. A l'issue de la séance, un banquet privé a réuni les congressistes.

Le Congrès continuera demain ses travaux.

Le temps d'aujourd'hui

Probabilités pour la journée du mardi 1er novembre : vents d'ouest faibles; temps brumeux et doux.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

ECHO D'UN RECENT PROCES

LES COMBATTANTS ROUBAISIENS PROTESTENT CONTRE DES PAROLES PRONONCEES PAR LA DEFENSE

La « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » nous prie d'insérer la note suivante :

« Au cours d'un procès d'intelligences avec l'ennemi qui vient de s'achever, devant la Cour d'assises de Douai, des paroles malheureuses ont été prononcées pour les besoins de la défense. On a laissé entendre que, pendant l'occupation, toute la population de Roubaix avait plus ou moins trafiqué avec l'ennemi.

Au nom de la population de notre ville, opprimée, traquée, persécutée affamée par les boches; au nom des vieillards, des femmes, des gosses héroïques, dont l'attitude devant l'ennemi a été digne de leurs parents qui combattaient; au nom de ceux qui sont tombés en faisant leur devoir, la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » proteste avec énergie contre la suspicion jetée sur notre cité.

Les quelques mauvais Français qui, directement ou indirectement, ont pactisé avec l'ennemi, méritent qu'on les méprise, mais les exceptions malheureuses qui ont été constatées n'empêchent pas que l'immense majorité de nos concitoyens aient eu, pendant la longue et douloureuse occupation allemande, la belle et digne attitude que leur commandait leur patriotisme et l'honneur de leur race. »

Le Conseil d'administration.

MANIFESTATION AU CIMETIERE

Le Comité de l'Union des Sociétés Patriotiques et Militaires convoque les Sociétés affiliées à assister le Dimanche 6 Novembre, à une Manifestation au cimetière sur les tombes de nos héros. Il compte que tous leurs membres voudront participer à cette cérémonie. Un représentant de l'Union prendra la parole.

Le cortège partira à 9 h. 30 du Boulevard Gambetta, lieu de réunion, suivra la rue Neuve, Grand'Place, Grande Rue, rue Perrot, Cimetière ; pour revenir par la rue Ampère, Boulevard de Strasbourg, Grand'Place.

L'Union reprend ainsi ses traditions d'avant guerre. A cette époque chaque année, lors de la Toussaint, une voix s'élevait de ses rangs pour célébrer le patriotisme des soldats morts pour la France pendant la guerre de 1870 et au cours des campagnes lointaines ; pour exalter leur sacrifice, pour rappeler quelles espérances les animaient et quelle foi il fallait garder dans les destinées de la Patrie alors démembrée.

Aujourd'hui que la Victoire a couronné nos efforts et que nos Provinces reconquises sont rentrées dans le giron de la France, il appartient aux Sociétés Patriotiques et Militaires, d'apporter leur hommage aux héros de la grande guerre qui ont combattu passionnément pour le Drapeau, en même temps qu'à ceux qui sont morts avant eux pour la même cause et qui nous ont légué leur foi.

ELECTEURS AUX CHAMBRES et TRIBUNAUX DE COMMERCE

Un arrêté préfectoral vient de décider que les listes d'électeurs aux Chambres et Tribunaux de Commerce seront déposées à partir du 3 Novembre, aux greffes des Justices de Paix et du Tribunal de Commerce, où chacun peut en prendre connaissance à toute réquisition et sans frais.

Pendant les quinze jours qui suivront, tout commerçant patenté du resort, pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Ces réclamations seront portées devant le Juge de Paix du canton, par simple déclaration au greffe de la Justice de Paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

Cette déclaration se fera sans frais et il en sera donné récépissé.

LECTA?

POUR LES MUTILES

Un concours de tir organisé en faveur des Mutilés a eu lieu au Café Pochon, 47, rue d'Hem. Voici le classement définitif :

1. Bonte Jules, 2. Mme Commen, 3. D. Deschamps, 4. J. Deracinois, 5. O. Commen, 6. P. Dutrieux, 7. A. Detavernier, 8. M. Boitel, 9. E. Catelain, 10. C. Leman, 11. H. Cambier, 12. C. Farvacque, 13. L. Carrette, 14. S. Demesmackère, 15. H. Cattoein, 16. L. Boitel, 17. L. Savories.

La distribution des prix se fera au Stand Pochon, 47, rue d'Hem, le Jeudi 3 Novembre, à 19 h. 30 très précises.

BOXE

GALA DE BOXE DE L'ACADEMIE des SPORTS

Aujourd'hui 1er Novembre, auront lieu à 15 heures, en la salle municipale, rue de l'Hospice, sept grands combats :

Michaux, le terrible cogneur contre Dejaegère, champion du Nord et du Pas-de-Calais ; Scrève, l'espoir Tourquennois contre Voisin, champion du Nord et du Pas-de-Calais ; Boidtaert, l'espoir Nordiste, contre Baete, champion officiel du Nord; Vancraynèse contre Vanhaecke ; Delannoy contre Delville ; Delporte contre Schaekels ; Roger contre Lefebvre.

Arbitre : M. Albert Vaissier, de la F.F.B.

L'AGENT DE LIAISON

Le sexe fort se raréfie.
Femmes, devenez plus jolies :
L'actif agent du conjungo,
C'est toujours le fameux Congo.

BRASSARDS ROUGES ET DES ARDENNES

La fédération des Brassards rouges et des Ardennes de Roubaix et de ses cantons a pu obtenir de la S. N. une prolongation de quelques jours pour l'emploi des certificats d'indigents. Le secrétaire fait un pressant appel aux fédérés belges retardataires qui ne se sont pas encore présentés au local, 133, rue du Fontenoy. La clôture des inscriptions aura lieu samedi 5 novembre. En outre, les dossiers prévus pour cette semaine, n'arriveront qu'à une date ultérieure. Se munir de la carte fédérale.

Les possesseurs de la carte 1920 pourront se présenter à partir de jeudi 3 novembre, pour se faire délivrer le certificat d'indigent.

JALOUSIE

Mme Dufour, demeurant rue de l'Epeule, 86, ayant rencontré sa voisine, Mme Bourgois, demeurant même rue, 82, en conversation avec son mari, en face de chez elle, l'a giflée après l'avoir copieusement injuriée.

C'est du moins, ce qu'a déclaré au commissariat, Mme Bourgois, en portant plainte contre sa jalouse voisine.

100.000 HECTOS DE BIERE DE LILLE. — En moins de dix mois une brasserie modèle de Lille, « La Grande Brasserie » peut justifier d'une vente de plus de Cent Mille hectos. Précisons, au 29 Octobre, les sorties depuis le 1er Janvier sont exactement de 101.925 hectos, soit une moyenne de livraison de 40.000 litres de bière par jour ouvrable.

La « Grande Brasserie » Coopérative de Lille a son siège Boulevard de la Moselle. Des énormes travaux sont entrepris en vue de la fabrication de bières de fermentation basses et de la vente des vins. Cette Brasserie fabrique à l'heure actuelle le réputé BOCK EXCELSIOR.

S'inscrire aussi à l' « INDEPENDANTE », la plus Grande Boulangerie de France, 112-114, Boulevard Montebello, Lille. 4 téléphones : 16.72 — 17.00 — 33.48 — inter 83. 9459.

COMITE LOCAL DE RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Beurre extra de Hollande, 15 fr. le kilo. — Fromage de Hollande, 9 fr. le kilo. — Café, 1,90. — Sucre cristallisé, 1,50. — Chicorée, 0,60. — Cacao, 3 fr. — Margarine, 3 fr. — Lait Nestlé, 1,80. — Cacao, 0,50. — Flageolets, 0,75. — Savon de ménage, 1,25. — Savonnettes fines, « Bath Soap », 1 fr. — Autolave, 1 fr. — Brosses diverses de tous prix. — Vin rouge et blanc, 1,30 et 2 fr. le litre. — Pommes de terre, 0,50 le kilo (3 kilos par personne).

TOURCOING

A L'ECOLE MUNICIPALE DE LA CROIX-ROUGE

Les membres de l'Amicale avaient été invités à assister dimanche à une cérémonie devant le monument élevé dans la cour de l'école, à la mémoire de leurs camarades morts pour la Patrie. Bien avant l'heure indiquée, les anciens élèves, entourés de M. Druesne, directeur et des instituteurs, se pressaient en foule dans le préau de l'école où se trouvaient également réunis les gymnastes et les familles des disparus.

M. Deborgher, président de l'Amicale, prononça un discours pour glorifier les morts et exalter leurs vertus. Il exhorta ses auditeurs à concourir de toutes leurs forces au relèvement et à la prospérité de la France en s'appliquant la part de travail que ne peuvent plus accomplir les chers disparus et qui incombe à ceux qui restent ; à aimer et à servir l'Ecole et l'Amicale comme le faisaient leurs camarades.

Puis l'assistance défila devant le monument, qui disparaissait sous les fleurs.

A l'issue de la cérémonie, l'Amicale se rendit place de l'Hôtel de Ville pour prendre part à la manifestation officielle du cimetière.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

PEINE A PURGER. — La police a procédé hier à l'arrestation de François Dutilleul, sans domicile fixe, qui a à subir une peine de 6 mois de prison prononcée par le Tribunal correctionnel de Lille, pour vol.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Il est rappelé que les Consultations de Nourrissons auront lieu mercredi matin : au Touquet, de 9 à 10 heures 30 ; à l'école de filles du Centre, de 10 à 11 heures 30.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Marcel Gaillard, rue de Lorraine, 25.

Publications. — Joseph Chais, sous-officier, à Tournai, et Germaine Delepaul, lingère, à Bruxelles. — Charles Dhalluin, homme de peine, à Mouscron, et Rachelle Pollet, bacleuse, à

FEUILLETON DU 2 NOVEMBRE. — N° 3

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— J'ai eu le temps de réfléchir, commença-t-il, depuis que cette fille m'a involontairement appris ce que j'appellerai mon malheur. Le chemin est long de Paris à Brest. En outre de Brest à la Roche-Morga, j'ai dû faire une petite traversée supplémentaire. Pourquoi ai-je pensé à cette bicoque isolée ? C'est que dès qu'on avait un mystère à cacher, on devait s'y trouver bien. Pas de voisins... De braves serviteurs simples et faciles à convaincre, à attendrir au besoin... l'isolement absolu... C'était parfait. Je suis donc venu. En pleine nuit, j'ai vu du large les fenêtres s'éclairer et je me suis dit : elle est là. Vous pouvez voir la barque qui m'a amené à quelque distance, si vous voulez, lieutenant. Elle m'attend, car je ne compte pas séjourner longtemps ici. Donc en chemin, je me demandais comment une jeune fille à laquelle j'ai donné mon nom s'était résignée à descendre de sa condition supérieure à cette déchéance de femme coupable et déshonorée. Je ne comprenais pas. En vous voyant, monsieur de Villers, la lumière s'est faite. Liaison d'enfance ! Hélène m'a accepté avec quelque peine... Je me souviens. Je n'ai rien de ce qu'il faut pour plaire aux femmes. Les Vitray qui ont bâti ce nid à hiboux m'ont légué leur rudesse avec leur nom. Entre nous, monsieur de Villers, la comparaison ne m'est pas favorable. Vous êtes doué de toutes les qualités avec lesquelles on devient un parfait séducteur. Et puis vous aviez l'avantage... Une jeunesse en commun, l'intrigue ébauchée, des serments échangés... Alors vous avez choisi votre heure. Vous êtes venu... Il vous a suffi de paraître pour vaincre ! Et vous avez vaincu !

— Vous vous trompez, monsieur.

— Vous me ferez plaisir en me disant sur quel point.

— Je suis venu en effet et j'ai eu tort. Hélène élevée avec moi ne m'aimait pas, du moins comme vous devez l'entendre. Moi, pourquoi vous le cacher ? Je l'aimais éperdument. La nouvelle de son mariage qui m'est parvenue aux colonies m'a frappé d'un coup de foudre. J'eus l'honneur de vous rencontrer. Vous ne saurez jamais quelles atroces pensées m'assaillirent à ce moment. Je peux être franc. Je ne sais ce qui se passera tout à l'heure, mais je suis prêt à tout. Je lis dans vos yeux une rage froide, une haine féroce. Alors j'étais fou de jalousie comme vous êtes ivre en ce moment d'un légitime désir de vengeance. Quand le hasard m'a renvoyé en France avant vous, mon plan était tout tracé. Je voulais ma revanche contre l'homme qui m'avait pris la femme que je considérais comme ma future. Je m'étais juré de reprendre cette femme qui vous appartenait et pour laquelle j'aurais donné tout le sang de mes veines, même au prix d'un crime. Ce crime je l'ai commis. Je lui écrivis. Pouvait-elle refuser de me voir, moi presque son frère ? Elle vint au rendez-vous que je lui demandais ! Là, je la suppliai vainement, je me roulai à ses pieds, je lui dis mes espérances, mes pauvres ambitions, car je n'ai pas eu d'aïeux corsaires pour m'enrichir ; je lui expliquai le désespoir insensé auquel j'étais en proie depuis son mariage... Tout fut inutile ! Alors je la menaçai de la tuer et de me tuer ensuite. Voulez-vous que je vous dise ? C'est un moyen à l'aide duquel on essaie souvent d'intimider une femme... Eh bien ! je vous le jure sur ma vie qui ne tient qu'à un fil. Je ne mentais pas ! Aussi vrai que je respire encore, j'aurais fait ce que je disais. Hélène dut le comprendre... Elle me supplia à son tour ! Elle invoqua le nom de ma mère, de cette sainte femme qui l'a recueillie quand elle était orpheline et abandonnée ; elle fit appel à mes sentiments d'honneur ; elle me dit tout ce qu'une honnête fille peut dire à un insensé qui veut la perdre et n'écoute que sa passion ! Et puis, que voulez-vous ? Elle a du cœur, ce cœur sur lequel je comptais lâchement !... Elle a cédé, la mort dans l'âme... Le criminel, le seul, c'est donc moi !

Un sourire amer passa sur le visage du marin.

— Cette petite histoire est noblement imaginée, monsieur, dit-il.

— Elle est vraie !

Le comte haussa les épaules.

— Soit, fit-il, je veux vous croire. Donc, c'est tout pour ce qui vous concerne, mais voici mon histoire à moi ; je vous l'ai promise et je vous la dois. Elle sera courte; je ne vous ferai pas languir. J'étais riche par un hasard de naissance, assez jeune pour avoir, moi aussi des passions comme celle dont vous parlez. J'ai rencontré chez des amis une jeune fille pauvre, condamnée par ce même hasard de la naissance à une existence de servitude et d'humiliation plus difficiles peut-être à dévorer que la misère. Elle m'a plu. Je lui ai dit. Qu'elle m'ait écouté avec joie, je n'oserais l'affirmer, mais elle était libre comme je l'étais de mon côté. Elle pouvait accepter ou refuser ce que lui proposais. Elle a accepté. Pourquoi? Je l'ignore, mais elle m'a donné son consentement devant le monde et devant la loi. A dater de ce jour, elle m'appartient. J'ai là-dessus des idées arrêtées, des idées orientales peut-être. J'ai beaucoup voyagé. Je la considère donc comme ma propriété. Tous les artifices de langage, toutes les subtilités des rhéteurs n'y peuvent rien. Ce qu'elle a fait est à régler entre elle et moi. Ce sera pour plus tard, dans quelques instants sans doute. Je vais au plus pressé et m'occupe de vous d'abord, monsieur de Villers, mon cousin, puisque vous êtes celui d'Hélène. Or, je viens de vous le dire. Cette femme est à moi. Vous me l'avez volée. Que fait-on d'un voleur qui s'introduit la nuit dans une maison ? Les uns le livrent à la justice. Ils ont tort. La justice a deux poids et deux mesures... elle est très capricieuse et puis elle se trompe souvent. Je n'en veux pas ! D'ailleurs ce serait du bruit, un scandale. Les autres tuent le voleur. A mon estime, ils sont mieux avisés. C'est plus expéditif, plus sûr, et ils ne sont pas exposés à le retrouver sur leur chemin. Je vais donc vous tuer !

Hélène jeta un cri d'horreur qui fut aussi un cri de supplication :

— Bernard !

En même temps, elle essaya de prendre la main de son mari, mais il la repoussa brutalement.

— Laissez donc, fit-il. Vous me feriez croire en vérité que cet homme ment en disant qu'il vous a obtenue à l'aide d'une ruse infâme. Et il me plaît de le croire, car s'il faut tout vous avouer, je vous aimais avec fureur et je ne suis pas sûr d'être défait de cet imbécile amour ! Donc, vous comprenez sans peine qu'un de nous est de trop.

Il s'adressa au lieutenant :

— Finissons-en. Je veux vous tuer mais je ne suis pas un assassin et vous pourrez vous défendre.

Georges de Villers secoua la tête.

— Je ne me défendrai pas, monsieur, répliqua-t-il.

Le marin fit un geste de dédain.

— Vous vous défendrez, certes, et avec la volonté de me tuer.

— Non.

— Voici pourquoi.

Le comte poursuivit du même ton glacial et méprisant :

— D'abord parce que vous êtes jeune et que vous tenez à la vie. Que par suite d'un honorable scrupule, il vous répugne de frapper chez lui le mari d'une femme que vous avez violentée. Je le comprends, mais si vous êtes aussi épris d'elle que vous le dites, votre passion parlera plus haut que votre honneur. De plus, je vais vous donner une autre raison.

— Laquelle ?

— Votre enfant !

Le lieutenant tressaillit. Une rougeur succéda à la pâleur dont son visage était couvert.

— Vous dites ?... demanda-t-il en se penchant en avant.

Le comte répéta avec son calme cruel :

— Je dis : il y a votre enfant. Or, cet enfant aura besoin de vous.

— Besoin, dites-vous ? demanda encore Georges de Villers en frémissant.

— Pensez-vous qu'il puisse trouver en moi un père débonnaire et doux ? Vous vous tromperiez ! Je lui souhaite, en haine de vous, un avenir de torture et de misères... Je l'éloignerai de mes yeux !... Il me rappellerait une trahison odieuse, une tâche ineffaçable imprimée à mon nom... »

— Qu'en ferez-vous ?

— C'est un secret entre ma conscience et moi. D'abord, nous allons nous battre. Dieu veuille pour lui que ce soit moi qui succombe dans ce duel !

Georges de Villers serra sa tête entre ses mains. L'horreur de sa situation lui apparaissait tout entière.

— Donnez-moi une arme, dit-il. Si je me fais sauter la cervelle, trouverez-vous l'expiation suffisante ?

Le comte riposta sans hésiter :

— Non, monsieur.

Hélène tomba aux pieds de son mari :

— Bernard, supplia-t-elle, je ne vous demande pas de me pardonner... Chassez-moi... Séparons-nous... Je me soumets à tout ce qu'il vous plaira de m'imposer... Mais, pour Dieu, n'exposez pas votre vie, ne versez pas le sang, ne menacez pas ce petit être innocent... Méprisez l'insulte, rejetez-moi dans la misère d'où vous m'avez tirée... Tout ce que vous voudrez, tout... mais pas ce que vous dites !

Elle se traînait à ses genoux.

Il recula lentement, jusqu'à la porte d'un cabinet placé à quelques pas de la cheminée.

Il ouvrit cette porte brusquement.

— Ce sont des choses qui ne regardent pas les femmes, dit-il. Entrez là. Dans un instant, je serai à vous !

Et la poussant avec rudesse, il referma la porte sur elle et tira les verrous.

Georges de Villers s'était élancé.

Mais le mouvement du marin avait été si rapide et si imprévu qu'il n'eut pas le temps d'intervenir.

— Si vous faites un pas de plus, dit M. de Vitray, je vous tue.

Le lieutenant s'arrêta net, mais au frémissement de ses lèvres blanches, à ses yeux injectés de sang, on sentait la colère monter en lui avec la volonté de vivre.

— Vos conditions ? dit-il d'une voix brève.

Le comte montra le revolver qu'il tenait à la main. Il en tira un autre de sa poche.

— Voici un revolver pareil au mien, répliqua-t-il, et cinq cartouches. Vous vous placerez à l'extrémité de cette chambre. Je reste où je suis.

— Bien.

— Quand vous serez prêt, vous me donnerez le signal.

— Soit.

— Nous tirerons à volonté en marchant l'un sur l'autre, librement. Vous comprenez ?

— Parfaitement.

— Dans cinq minutes un de nous sera dans l'autre monde. Si Dieu est juste ce sera vous, mais vous reconnaîtrez que j'apporte une certaine générosité à ce règlement.

— Sans difficulté.

Georges de Villers reprenait son assurance ordinaire.

Il sourit ; un espoir lui revenait.

Après tout, il n'avait pas demandé ce combat. Son adversaire l'y contraignait. C'était donc la lutte pour la vie. Pourquoi aurait-il sacrifié la sienne ? Il passait pour être de première force à toutes les armes.

(A suivre)